



AUDIT & COMMISSARIAT AUX COMPTES

Annaïk Celton
Marylène Pernot

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille et Vilaine

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2022

Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille et Vilaine
Beauregard
35630 Saint-Symphorien

Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille et Vilaine

Beauregard – 35630 Saint-Symphorien

Exercice clos le 30 juin 2022

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille et Vilaine relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévue par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} juillet 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Le paragraphe 6.5.2 « Provisions pour indemnisation des dégâts causés aux agriculteurs » de l'annexe expose les modalités d'estimation de la charge à payer relative aux demandes d'indemnisation des agriculteurs pour des dégâts intervenus avant le 30 juin 2022.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous nous sommes assurés du bien-fondé de ces principes, de l'application qui en est faite ainsi que de la pertinence des informations fournies dans la note 6.5.2 de l'annexe.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rennes, le 4 janvier 2023



Annaïk Celton
Associée

ASSOCIATION FEDERATION DES CHASSEURS

Actif		Au 30/06/2022			Au 30/06/2021	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net		
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et développement				
		Donations temporaires d'usufruit				
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾	14 023	12 790	1 232	157
		Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes					
	TOTAL	14 023	12 790	1 232	157	
	Immobilisations corporelles	Terrains	2 514 004	1 457 893	1 056 111	1 080 562
		Constructions	2 874 002	1 665 611	1 208 391	854 805
		Inst.techniques, mat.out.industriels	758 251	541 093	217 157	190 253
Immobilisations corporelles en cours					356 308	
Avances et acomptes						
TOTAL	6 146 258	3 664 597	2 481 660	2 481 929		
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières ⁽²⁾	Participations et créances rattachées			9 898	9 786	
	Autres titres immobilisés	9 898		9 898	9 786	
	Prêts					
	Autres	810		810	2 810	
TOTAL	10 708		10 708	12 596		
Total I		6 170 989	3 677 388	2 493 601	2 494 683	
Actif circulant	Stocks et en cours		12 505		12 505	7 363
	Créances ⁽³⁾	Créances clients, usagers et comptes rattachés	375 006	2 831	372 175	343 071
		Créances reçues par legs ou donations				
		Autres	155 841		155 841	297 610
	TOTAL	530 847	2 831	528 016	640 681	
	Divers	Valeurs mobilières de placement	3 171 262	111 278	3 059 984	1 897 458
Instruments de trésorerie						
Disponibilités		919 908		919 908	2 057 229	
Charges constatées d'avance ⁽⁴⁾		78 567		78 567	58 851	
Total II		4 713 091	114 109	4 598 982	4 661 584	
Frais d'émission des emprunts III						
Primes de remboursement des emprunts IV						
Ecart de conversion Actif V						
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)		10 884 081	3 791 497	7 092 584	7 156 267	
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)					

ASSOCIATION FEDERATION DES CHASSEURS

Passif		Au 30/06/2022	Au 30/06/2021
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres	5 003 724	4 721 241	
Report à nouveau	-73 542	-73 542	
Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	-10 656	282 482	
Situation nette (sous-total)	4 919 525	4 930 181	
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement	738 698	771 079	
Provisions réglementées			
Total I	5 658 224	5 701 261	
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total I bis			
Fonds dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	63 245	151 405
Total II	63 245	151 405	
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	176 942	194 773
Total III	176 942	194 773	
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾		3 013
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	268 356	191 691
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	231 337	217 495
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	6 813	44 775
	Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	687 665	651 851	
Total IV	1 194 172	1 108 826	
Écart de conversion Passif V			
TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)	7 092 584	7 156 267	
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		3 013
	(2) Dont emprunts participatifs		

ASSOCIATION FEDERATION DES CHASSEURS

		Du 01/07/2021 Au 30/06/2022	Du 01/07/2020 Au 30/06/2021
		12 mois	12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations	1 198 787	1 203 150
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens	578 726	687 198
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		
	Ventes de prestations de service	152 017	104 781
	<i>dont parrainages</i>		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	115 402	189 238
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	22 501	952
Utilisations des fonds dédiés	99 044	73 310	
Autres produits	61 580	60 483	
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	2 228 060	2 319 115
Charges d'exploitation	Achats de marchandises	83 399	55 709
	Variation de stocks	-5 141	2 948
	Autres achats et charges externes (1)	944 425	759 093
	Aides financières	41 617	28 568
	Impôts, taxes et versements assimilés	72 975	70 224
	Salaires et traitements	560 679	547 049
	Charges sociales	246 535	242 244
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	185 801	179 927
	Dotations aux provisions	1 440	34 657
	Reports en fonds dédiés	10 884	147 031
	Autres charges	65 391	58 588
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	2 208 007	2 126 042
	1. Résultat d'exploitation (I-II)	20 052	193 073

ASSOCIATION FEDERATION DES CHASSEURS

		Du 01/07/2021 Au 30/06/2022 12 mois	Du 01/07/2020 Au 30/06/2021 12 mois
Produits financiers	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé	48 107	31 150
	Autres intérêts et produits assimilés	2 050	3 313
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		16 728
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III		50 157	51 192
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	111 278	
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES IV		111 278	
2. Résultat financier (III-IV)		-61 120	51 192
3. Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV)		-41 067	244 265
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion	3 920	14 400
	Sur opérations en capital	32 380	36 725
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V		36 301	51 125
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion	1 545	14
	Sur opérations en capital		8 971
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VI		1 545	8 985
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		34 756	42 140
Participation des salariés aux résultats VII			
Impôts sur les bénéfices VIII		4 345	3 923
Total des produits (I + III + V)		2 314 519	2 421 434
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)		2 325 176	2 138 951
EXCÉDENT OU DÉFICIT		-10 656	282 482
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Contributions volontaires en nature			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
Total			
Charges des contributions volontaires en nature			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature			
Personnel bénévole			
Total			

Association Fédération des Chasseurs

***Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos
30/06/2022
Montants exprimés en EUR***

Novembre 2022

Table des matières

1	Objet social	12
2	Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées	13
3	Description des moyens mis en œuvre	14
4	Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture	15
4.1	Faits caractéristiques de l'exercice	15
4.2	Faits caractéristiques postérieurs à la clôture	15
5	Principes et méthodes comptables	16
5.1	Principes généraux	16
5.1.1	Changement de méthode comptable	16
6	Informations relatives aux postes du bilan	17
6.1	Actif immobilisé	17
6.1.1	Modalités d'amortissements	17
6.1.2	Immobilisations – mouvements de l'exercice	18
6.1.3	Amortissements – mouvements de l'exercice	18
6.2	Actif circulant	19
6.2.1	État des créances	19
6.2.2	Produits à recevoir	19
6.2.3	Valeurs mobilières de placement	19
6.2.4	Charges constatées d'avance	19
6.3	Fonds propres	21
6.3.1	Tableau de variation des Fonds propres	21
6.3.2	L'excédent ou déficit effectif de l'entité gestionnaire	23
6.3.3	Subventions d'investissement	24
6.4	Fonds reportés et dédiés	26
6.4.1	Fonds dédiés	26
6.5	Tableaux de variation des provisions réglementées et pour risques et charges	26
6.5.1	Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés	26
6.5.2	Provisions pour indemnisation des dégâts causés aux agriculteurs	27
6.6	Dettes	27
6.6.1	État des dettes	27



6.6.2	Charges à payer	28
6.6.3	Produits constatés d'avance	28
7	Informations relatives au Compte de résultat	29
7.1	Ventilation des produits d'exploitation	29
7.2	Ventilation de l'effectif moyen	29
7.3	Autres informations	30
7.3.1	Engagements hors bilan	30

1 **Objet social**

L'objet social de l'association est décrit ainsi dans les statuts :

« *L'association a pour objet :*

- *De participer à la mise en valeur du patrimoine cynégétique départemental et à la protection et à la gestion de la faune sauvage ainsi que de ses habitats. Elle assure la promotion et la défense de la chasse ainsi que des intérêts de ses adhérents.*
- *D'apporter son concours à la prévention du braconnage.*
- *D'organiser la formation des candidats aux épreuves théoriques et pratiques de l'examen pour la délivrance du permis de chasser ainsi que d'aider à l'organisation de l'examen*
- *De conduire des actions d'information, d'éducation, de formation et d'appui technique à l'intention des gestionnaires des territoires et des chasseurs et du public. Elle peut gérer des réserves naturelles ou tout autre territoire à caractère protégé.*
- *De coordonner les actions des associations communales et intercommunales de chasse agréées.*
- *D'apporter son concours à la validation du permis de chasser.*
- *De pouvoir exercer les droits reconnus à la partie civile en ce qui concerne les faits constituant une infraction aux dispositions du titre II du livre IV du code de l'environnement et des textes pris pour son application et portant un préjudice direct ou indirect aux intérêts collectifs, matériels et moraux qu'elle a pour objet de défendre. »*

Les organes statutairement compétents de la fédération ont fixé différents objectifs pour réaliser l'objet social. Ces objectifs constituent le « projet de l'entité » pour lequel des réserves sont constituées le cas échéant dans les fonds propres.

2 Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

La nature des activités ou missions sociales réalisées durant l'exercice peut être résumée ainsi :

- Ventes de Timbre Fédéral valant permis de chasser,
- Ventes de bracelets et de plans de chasse
- Gestion des indemnisations des dégâts subis par les agriculteurs
- Participation à l'organisation du permis de chasse
- Préservation des espèces et de leur habitat

3 Description des moyens mis en œuvre

Les principaux moyens mis en œuvre par notre entité afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont les suivants :

- Investissements significatifs de l'exercice dans :
 - o Des équipements et matériels pour l'entretien des terrains
 - o Du matériel informatique
 - o La restauration du terrain Bourrelet
 - o La restauration de la ferme Boulienne
- Ressources financières : l'Association perçoit
 - o Des cotisations de ses membres (timbres fédéraux et affiliations)
 - o Des ventes de bracelets et plans de chasse
 - o Des ventes de matériels liés à la chasse et autres biens et prestations
 - o Des subventions, contributions financières et éco-contributions.
- Ressources humaines
 - o Au cours de l'année 2021/2022, l'association a employé environ 15 ETP.

4 Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture

4.1 Faits caractéristiques de l'exercice

L'exercice a été caractérisé par les faits d'importance significative suivants :

- Au cours de l'exercice 2021/2022, l'association a dû faire face à la crise sanitaire engendrée par la COVID 19 pour cela elle a mis en œuvre les différentes mesures mises à disposition sur le plan réglementaire afin de poursuivre son activité.

Eu égard à ces mesures et à la situation de l'association à la date de l'arrêté des comptes, la continuité de son activité n'est pas remise en cause.

4.2 Faits caractéristiques postérieurs à la clôture

Postérieurement au 30/06/2022, dans le cadre du Plan de Résilience, l'Etat a décidé de prendre en charge la hausse constatée sur l'exercice 2021/2022 de l'indemnisation dégâts versée par les fédérations de chasse aux agriculteurs, liée à l'inflation sur les prix des céréales. Cette compensation correspond à l'écart entre le barème 2021 et le barème 2022 pour les demandes d'indemnisations dégâts non réglées à l'agriculteur à la date de remontée du chiffrage par les fédérations départementales de chasse, le 18 novembre 2022.

Ainsi, en date du 17/11/2022, l'association FDC35 a chiffré l'enveloppe de surcoûts pour toutes les denrées (perte de récolte) à 152 K€. Conformément aux principes comptables applicables aux événements post clôture, ce produit sera comptabilisé sur l'exercice 2022/2023.

5 Principes et méthodes comptables

5.1 Principes généraux

Le règlement ANC 2018-06 s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020.

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement du CRC n°99-01 du 16 février 1999.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

5.1.1 Changement de méthode comptable

Il n'y a pas eu de changement de méthode comptable au cours de l'exercice.

6 Informations relatives aux postes du bilan

6.1 Actif immobilisé

À leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable.

L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles. Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat sauf celles sur le fonds commercial qui ne sont jamais reprises.

6.1.1 Modalités d'amortissements

Catégories d'immobilisations	Amortissement	
	Mode	Taux
Logiciels	Linéaire	1 à 4 ans
Terrains et aménagements terrains	Linéaire	4 à 10 ans
Constructions	Linéaire	15 à 40 ans
Installations techniques, matériel et outillage	Linéaire	5 à 8 ans
Agencements, aménagements	Linéaire	3 à 8 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	8 ans
Total		

Depuis 2005, en ce qui concerne les constructions, il est fait application du CRC 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, selon les options suivantes :

- Amortissement sur 40 ans du gros œuvre Bâtiment Siège
- Amortissement sur 30 ans de la toiture Bâtiment Siège

— Absence d'amortissement des bâtiments de la Ferme de Boulienne depuis 2005, la valeur actuelle étant supérieure à la VNC du bien (cf. ci-dessous).

Immobilisations	Valeur actuelle	Valeur nette comptable	Dépréciation	Dotation / Reprise	
				Montant	Compte utilisé
Ferme Boulienne	200 000 €	121 484 €			

6.1.2 Immobilisations – mouvements de l'exercice

	Début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Virements	Fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais d'établissement					0
Autres immob. incorporelles	19 477	3 169	8 623		14 023
Total I	19 477	3 169	8 623	-	14 023
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains	2 487 653	26 352			2 514 005
Constructions	2 447 728	426 274			2 874 003
Inst. techn., matériel, outillage	206 907	41 272			248 179
Inst. générales, agenc., amén.	137 946				137 946
Matériel de transport	184 409	13 000			197 409
Mat. bureau et inform., mobilier	179 998	32 849	38 130		174 717
Immobilisations en cours	356 509	69 032		425 541	-
Avances et acomptes	-				-
Total II	6 001 150	608 779	38 130	425 541	6 146 258
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Participations	-				-
Créances ratt. participations	-				-
Autres titres immobilisés	9 786	112			9 898
Prêts et autres immob. financ.	2 810		2 000		810
Total III	12 596		2 000	-	10 708
TOTAL GENERAL	6 033 223	611 949	46 753	425 541	6 170 990

6.1.3 Amortissements – mouvements de l'exercice

	Début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Virements	Fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais d'établissement					-
Autres immob. incorporelles	19 320	2 094	8 623		12 790
Total I	19 320	2 094	8 623	-	12 790
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains	1 407 091	50 802			1 457 893
Constructions	1 592 923	73 197			1 666 119
Inst. techn., matériel, outillage	147 326	19 129			166 456
Inst. générales, agenc., amén.	76 501	12 249			88 751
Matériel de transport	161 070	12 722			173 792
Mat. bureau et inform., mobilier	134 109	16 116	38 130		112 095
Immobilisations grevées de droit	-				-
Total II	3 519 020	184 216	38 130	-	3 665 106
TOTAL GENERAL	3 538 340	186 309	46 753	-	3 677 896

6.2 Actif circulant

6.2.1 État des créances

Créances	Montant net	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Créances de l'actif circulant			
Créances clients et comptes rattachés	372 175	372 175	
Autres créances	155 841	155 841	
Charges constatées d'avance	78 567	78 567	
TOTAL	606 583	606 583	

6.2.2 Produits à recevoir

Il s'agit essentiellement de produits d'exploitation pour 5 468 euros et de taxes sur les salaires trop versé pour 15 019 €.

6.2.3 Valeurs mobilières de placement

Créances	Valeur d'acquisition	Cours à la clôture de l'exercice	Plus-value latente	Moins-value latente
Obligations BPCE	500 529	506 686	6 157	
Obligations CA	275 000	279 361	4 361	
CA Titres	125 000	126 982	1 982	
CA Titres AMUNDI RDM+	399 667	379 253		20 414
CA Titres AMUNDI 12-24M	597 263	588 390		8 873
Titres BPO	1 273 804	1 191 813		81 991
	3 171 263	2 056 631	12 500	111 278

Une dépréciation des éléments financiers a été constatée à hauteur de 111 278 €.

6.2.4 Charges constatées d'avance

Les charges constatées s'élèvent à 78 567 € et concernent l'exploitation.



Association Fédération des Chasseurs
Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos 30/06/2022
Montants exprimés en EUR
KPMG S.A.
Novembre 2022



6.3 *Fonds propres*

6.3.1 *Tableau de variation des Fonds propres*

<i>Variation des fonds propres</i>	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		A la clôture de l'exercice
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise								
Fonds propres avec droit de reprise								
Réserves	4 721 242	282 482						5 003 724
Report à nouveau	-73 542							-73 542
Excédent ou déficit de l'exercice	282 482	-282 482		-10 656				-10 656
Situation nette	4 930 181	0		-10 656				4 919 526
Subventions d'investissement	771 079					-32 381		738 698
Provisions réglementées								
Total	5 701 261	0		-10 656		-32 381		5 658 224



6.3.2 *L'excédent ou déficit effectif de l'entité gestionnaire*

Le résultat ne peut être attribué aux membres ou aux fondateurs.

6.3.3 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissements sont des ressources à caractère durable, des ressources stables permettant de financer les investissements nécessaires aux activités de l'entité et d'alimenter sa trésorerie.

A compter de la première application du règlement 2018-06 les subventions d'investissement sont soit reprises au compte de résultat au rythme de l'amortissement des actifs qu'elles ont contribués à financer, que l'actif soit un bien renouvelable par l'association ou non, soit comptabilisées immédiatement en produit à la date d'octroi de la subvention.

Ce choix de méthode comptable s'applique à l'ensemble des immobilisations amortissables financées dans le cadre de projets définis par l'utilisation de fonds dédiés.

Notre entité a choisi :

- De reprendre dans le résultat au rythme de l'amortissement de la quote-part des biens ainsi financés, la subvention d'investissement comptabilisée en fonds propres lors de son octroi, seul le montant net de la subvention étant présenté au bilan (traitement comptable appliqué rétrospectivement dès le 1^{er} exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2020 aux subventions affectées à des biens renouvelables).

Tableau des subventions d'investissements

Subventions d'investissement	Solde à l'ouverture de l'exercice			Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
	Montant global avant changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Impact du changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Montant global après changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Augmentation	Diminution	Montant global
Montant nominal :						
Affectées à des biens non renouvelables	1 186 080		1 186 080			1 186 080
Affectées à des biens renouvelables						
TOTAL	1 186 080		1 186 080			1 186 080
Quotes-parts virées au résultat :						
Subvention affectées à des biens amortissables	415 000		415 000	32 381		447 381
TOTAL	415 000		415 000	32 381		447 381
Solde net en fonds propres :						
Subvention affectées à des biens amortissables	771 080		771 080	-32 381		738 699
Subvention affectées à des biens non amortissables						
TOTAL	771 080		771 080	-32 381		738 699

Les subventions d'aménagement de terrains sont amorties selon les mêmes modalités que les amortissements des agencements liés. Les subventions pour l'acquisition de terrains ne sont quant à elles, pas amorties.

Les subventions d'investissement reçues nettes des amortissements comptabilisés, s'élèvent à 738 699 € et sont détaillés comme suit :

- Les agencements de terrains situés à Châteauneuf d'Ille et Vilaine : 0 € totalement amortie depuis bilan 30/06/2021
- Les agencements de terrains situés sur le site du marais de Châteauneuf d'Ille et Vilaine (création d'une roselière) : 100 345 €
- Les agencements de terrains situés sur un site en bordure du marais de Châteauneuf d'Ille et Vilaine (ancien site d'exploitation de tourbe) : 58 174 €
- Les acquisitions de différents terrains : 580 180 €

6.4 Fonds reportés et dédiés

6.4.1 Fonds dédiés

Variation des fonds dédiés issus de	À l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
	Montant global après changement de méthode lié à l'ANC 2018-06		Montant global	dont remboursements		Montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation (1)	151 406	10 884	99 045	-	-	63 245	-
Projet biodiversité	151 406	10 884	99 045			63 245	
Contributions financières	-	-	-	-	-	-	-
Contributions financières d'autres organismes	-	-	-	-	-	-	-
...							
Ressources liées à la générosité du public	-	-	-	-	-	-	-
...							
TOTAL	151 406	10 884	99 045	-	-	63 245	-

6.5 Tableaux de variation des provisions réglementées et pour risques et charges

6.5.1 Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés

Engagements retraite	Provisionné	Non provisionné	Total
Indemnités de départ en retraite	176 942		176 942
Prise en charge des cotisations mutuelle santé pour des salariés partis en retraite			

La convention collective appliquée dans l'association prévoit le versement d'une indemnité de fin de carrière en fonction de l'ancienneté du salarié dans l'association.

L'engagement de retraite est calculé selon la méthode des unités de crédits projetés :

- Age de départ à la retraite : 62 ans

- Turn over moyen : utilisation d'une table de taux de sortie de la DARES
- Taux de revalorisation des salaires : 1,70 %
- Taux d'actualisation : 3 %
- Taux de charges sociales patronales : 45 % et 50% selon les catégories

6.5.2 Provisions pour indemnisation des dégâts causés aux agriculteurs

Depuis la loi d'avenir agricole applicable au 1^{er} janvier 2014 (décret n°2013-1221 du 23/12/2013), le fait générateur de la constatation de la provision dégât correspond à la déclaration du dégât à la date de sa réalisation, et non à la période de son indemnisation, qui peut avoir lieu jusqu'en décembre de la même année. Désormais, lors de chaque exercice, la FDC 35 :

- Identifie le nombre de dossiers ayant fait l'objet d'une demande d'indemnisation avant le 30 juin 2022 ;
- Estime le montant moyen probable de l'indemnisation, sachant qu'au moment de la déclaration du dégât et de la préparation des comptes en septembre, la FDC 35 n'a pas forcément le montant précis du montant de l'indemnité, qui peut varier notamment en fonction du cours des céréales.

Ce montant s'établit à 160 K€ au 30 juin 2022 contre 99 K€ au 30 juin 2021.

6.6 Dettes

6.6.1 État des dettes

Créances	Montant net	Liquidité de l'actif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances entre 1 et 5 ans	Échéances À plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (2)				
Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- À 2 ans au maximum à l'origine (1)				
- À plus de 2 ans à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (2)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	268 356	268 356		
Dettes fiscales et sociales	231 337	231 337		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	6 813	6 813		
Produits constatés d'avance	687 665	687 665		
TOTAL	1 194 171	1 194 171		
(1) Dont concours bancaires courants				
(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice				

6.6.2 Charges à payer

Libellé	Montant
Établissements de crédit	
Factures non parvenues	237 379
Rabais, ristournes à accorder	
Dettes fiscales et sociales	186 935
Divers	6 813
Total	431 127

6.6.3 Produits constatés d'avance

Il s'agit essentiellement de produits d'exploitation : 687 666 euros.

7 Informations relatives au Compte de résultat

7.1 Ventilation des produits d'exploitation

Tableau de répartition	Montant
Ventes de bracelets, plan de chasse et divers	648 167
Ventes accessoires de biens liés à la chasse	82 577
Cotisations (timbre fédéral et affiliation sociétaire)	1 198 788
Subventions et concours publics	115 403
Reprises de provisions – Transferts de charges - Utilisation fonds dédiés	121 545
Autres (dont éco-contribution)	61 580
Total	2 228 060

7.2 Ventilation de l'effectif moyen

Catégories	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Direction	1,00	
Personnel administratif	5,70	
Personnel technique	7,00	
Personnel entretien	1,00	
Saisonniers	0,42	
Total	15,12	

7.3 **Autres informations**

7.3.1 **Engagements hors bilan**

7.3.1.1 **Engagements financiers**

	N	N-1
Engagements donnés		
Avals		
Cautions		
Hypothèques		
Effets escomptés non échus		
Autres		
Engagements reçus		
Avals		
Cautions	6 900	6 900
Autres		

L'Association française de cautionnement mutuel substitue sa garantie pour une somme de 6 900 euros au cautionnement d'égal montant imposé à la Fédération Départementale des Chasseurs, régisseur de recettes.

Le compte de Régie de la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille et Vilaine auprès du Trésor Public s'élève à 650 964 euros au 30 juin 2022.